



HABITER CHEZ SOI ET DANS LA CITÉ

14 constats partagés



DÉLÉGATION TERRITOIRES & PARTENARIATS
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC



DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION

GRANDLYON
la métropole

Au cours de la rédaction des Actes de la rencontre du 24 novembre 2017 « **Handicap : habiter chez soi et dans la cité** »*, diverses idées récurrentes ont émergé des comptes-rendus des ateliers et tables-rondes.

Dépassant parfois le sujet de l'habitat des personnes en situation de handicap, ces constats ont retenu notre attention en raison de leur transversalité et de leur capacité à questionner nos modes de penser et de faire. Souhait, revendication, condition préalable, invitation à faire un pas de côté..., ces constats portent diverses intentions mais semblent faire consensus sur leur importance pour aborder la problématique de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi nous vous les proposons afin que chacun puisse y réfléchir à la lumière de son expérience professionnelle et personnelle.

*Dédiée à la question de l'habitat inclusif des personnes en situation de handicap, cette rencontre a été co-construite par les associations du handicap (dont Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques et la Fabrik Autonomie) et les services métropolitains (DPDP et DDSHE) avec le soutien de l'ARS Auvergne Rhône.

En rassemblant personnes en situation de handicap, représentants associatifs, représentants institutionnels et privés du logement, du secteur social et médico-social (plus de 300 personnes) cette journée d'échanges et de réflexions (construite autour de 5 tables rondes et 7 ateliers collaboratifs) a permis de partager les enjeux et de mettre en relation les acteurs du territoire œuvrant à une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité.



Sommaire

1_ Considérer la personne avant le handicap.....	p.4
2_ Développer le pouvoir d’agir des personnes en situation de handicap et respecter leurs choix.....	p.6
3_ Promouvoir la diversité des formes d’habitat.....	p.8
4_ Renforcer les possibilités d’expérimenter différentes formes d’habitat autonome.....	p.10
5_ Pouvoir être accompagné tout au long du parcours d’habitat	p.12
6_ Accompagner les proches aidants pour qu’ils trouvent leur « juste place ».....	p.14
7_ Former et sensibiliser à la diversité des handicaps	p.16
8_ Satisfaire le droit à l’information et améliorer la circulation de l’information.....	p.18
9_ Un obstacle pour tous les acteurs : la question financière	p.20
10_ Renforcer le travail partenarial pour une meilleure rencontre de l’offre et de la demande d’habitat	p.22
11_ Respecter les normes et faire une place au dialogue et au bon sens.....	p.24
12_ Une volonté d’avancer à confirmer ?.....	p.26
13_ Développer une vision prospective	p.28
14_ Le handicap : moteur de la transformation sociale ?	p.30

CONSIDÉRER LA PERSONNE AVANT LE HANDICAP



1_ CONSIDÉRER LA PERSONNE AVANT LE HANDICAP

Le paradigme de l'inclusion change la manière d'approcher le handicap puisque si les «altérations substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques [...] ou les troubles de santé invalidants» affectent une personne, le handicap lui résulte des interactions entre ces altérations et des barrières environnementales, comportementales, sociétales (art. 114, loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées). La personne en situation de handicap est avant tout une personne dont l'identité ne se réduit pas à cette situation de handicap. Or souvent, cette dimension prend le pas sur toutes les autres.

«Je voudrais acheter un appartement et profiter de la vie, tout simplement, parce que ça tourne très vite. Quand on peut profiter et qu'on a l'opportunité de faire quelque chose, il faut le faire. J'aime sortir, j'aime les gens, j'aime la vie tout simplement.»

Personne en situation de handicap

En matière d'habitat, cela se traduit par une double négation :
- la négation de l'universalité, voire de la «banalité» de leurs aspirations (choisir son lieu et son mode de vie, avoir un logement de qualité, mener une vie sociale, professionnelle, familiale),
- la négation de leurs spécificités (être orienté vers un logement respectant les normes d'accessibilité mais ne correspondant pas aux besoins, ou vers un logement adapté dans un environnement inaccessible, ou encore se retrouver dans des situations éprouvantes du fait de l'absence de maintenance des espaces communs, ou des délais d'aménagements nécessaires à une vie autonome).

À nouveau paradigme, nouveaux modes de pensée et de faire. La mise en œuvre du concept de l'inclusion conduit à une évolution des schémas de pensée, des représentations, des modèles d'action, pratiques et postures de tout un chacun : les personnes elles-mêmes, les familles, les professionnels sociaux et médico-sociaux, les acteurs du logement, les institutions et, au-delà, la société (voisins, services de proximité...). En ligne de mire de cette évolution : garantir la liberté de choisir et la pleine et effective participation des personnes. L'altérité, les singularités de chacun deviennent des ressources pour faire société. Pour être inclusifs, les politiques et dispositifs d'habitat doivent donc se faire avec la participation active des personnes en situation de handicap, engagées sur un pied d'égalité avec les autres parties prenantes. Une double condition pour que «les capacités des personnes traditionnellement exclues se renforcent et les transforment en retour» [fonctionnaire international] *In fine*, cela conduit à privilégier une approche par les usages et besoins réels de la personne.

«Les personnes en situation de handicap ne veulent rien d'extraordinaire au fond : tout simplement vivre, participer à la vie sociale comme tout un chacun, quels que soient leur âge et la nature de leur handicap.»

Fonctionnaire d'État

«On part à présent de la personne et on essaie de trouver des solutions. C'est une remise en cause des pratiques de tout le monde, mais nous sommes tout à fait capables de relever ce défi et de trouver des solutions concrètes pour garantir l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap. La société doit leur permettre de vivre leur projet.»

Fonctionnaire d'État

DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET RESPECTER LEURS CHOIX



2 DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET RESPECTER LEURS CHOIX

Les personnes en situation de handicap doivent être considérées, entendues dans leurs souhaits et leurs choix d'habitat, de mode de vie, d'activités et non pas contraintes *a priori* par l'offre et leur handicap. Certes, dans les faits, personne n'est exempt de contraintes et une personne en situation de handicap devra, par exemple, faire des concessions sur la surface rêvée ou l'exposition pour trouver un logement.

«Ne plus avoir à tout organiser à l'avance, à subir une vie montée sur rails sans aiguillage possible, s'ouvrir à l'imprévu constitue une contribution indispensable à une vie épanouie, à une vraie habitation de ce monde.»

Personne en situation de handicap

«Il faut vraiment garder en tête qu'un avis même mal exprimé est difficile à décoder, ça compte !»

Fonctionnaire international

Le besoin d'accompagnement ne doit pas occulter ou minimiser la capacité à choisir pour soi, et ce quel que soit le handicap. Il est essentiel que l'entourage familial ou professionnel ne décide pas à la place de la personne, même si cette attitude est guidée par la volonté de bien faire. En revanche, cet entourage peut jouer un rôle important pour accompagner l'émergence et l'affirmation des envies et choix de vie et leur confrontation à la réalité.

Les contraintes juridiques et administratives peuvent peser sur les parcours de vie des personnes en situation de handicap. En effet, les solutions alternatives d'habitat peuvent reposer sur la mutualisation des aides humaines, ce que peut notamment permettre la mutualisation des PCH des différents locataires. Mais ce regroupement peut poser un certain nombre de difficultés au regard des divergences de situation, de handicap, de modes de vie et d'évolution au sein de l'habitat (départ d'un résidant par exemple).

«Être autonome, c'est gérer ses contraintes. Les jeunes élevés à la maison ne le comprennent pas toujours. Même les valides ont des contraintes !»

Parent d'enfant en situation de handicap

«Il n'y a pas forcément de date limite d'apprentissage. C'est vraiment les personnes qui font leur propre parcours et qui font leur propre date limite.»

Personne en situation de handicap

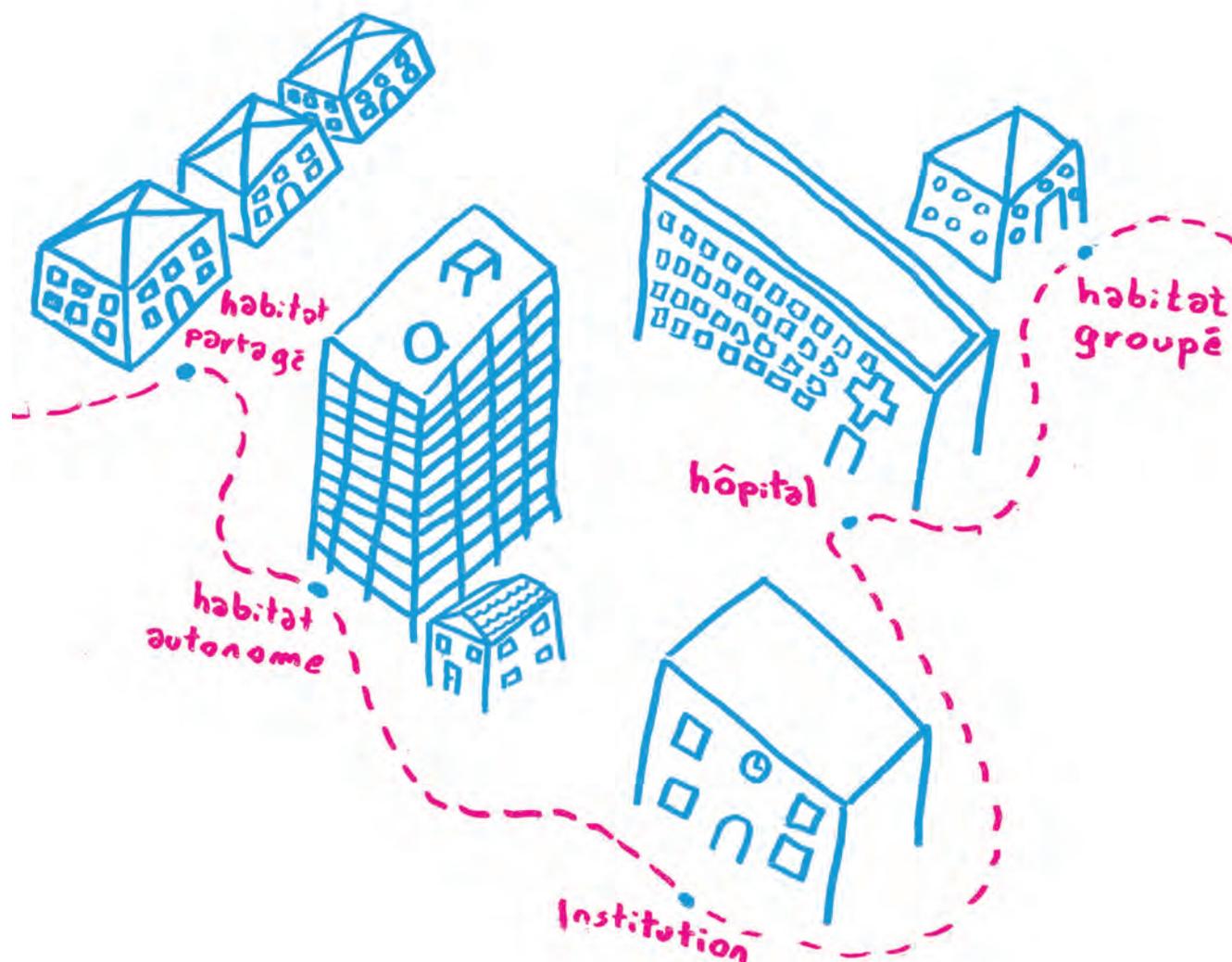
Des évolutions favorables concourant à développer l'autonomie des personnes sont d'ores et déjà à saluer : la mise en œuvre de dispositifs de plus en plus variés, tels que le dispositif d'appartement d'essai (Orloges), l'appartement en autonomie accompagné (ARIMC), la Maison pour la Vie Autonome (Handicap Services Alister), etc. Autant de possibilités permettant aux personnes de tester un mode de vie, de faire l'apprentissage de l'autonomie à leur rythme.

«Attention à nos institutions bienveillantes qui font tout pour leurs pensionnaires mais qui du coup n'aident pas à construire l'auto-détermination des jeunes... C'est d'ailleurs aussi le problème de tout parent.»

Acteur médico-social

L'éducation au choix et le fait de développer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap, en particulier des plus jeunes, sont des leviers essentiels. Le principe d'associer systématiquement la personne à toutes les décisions pourrait y concourir : «Rien pour nous, sans nous». J'insiste sur cette dimension et la pertinence de ce proverbe marocain : «ce que tu fais pour moi ; si tu le fais sans moi, tu le fais contre moi.» [chercheur]

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DES FORMES D'HABITAT



3_PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DES FORMES D'HABITAT

Habitats partagés, groupés, transitionnels, d'apprentissage, etc., les dénominations et formes d'habitat en milieu ordinaire fleurissent ces dernières années et s'ajoutent à l'offre proposée par les institutions.

«C'est un panel de réponses qui doit permettre à chacun de se saisir de ce qui lui ressemble.»

Consultant

D'une part, elles répondent aux différents besoins des personnes en situation de handicap en s'élaborant le plus souvent au plus proche du terrain (associations du champ du handicap, parents, personnes en situation de handicap, etc.). D'autre part, elles leur offrent plus de chance de trouver un habitat qui convienne à leurs aspirations profondes, leur mode de vie et leur situation personnelle. Une colocation peut être appréciée pour un temps et quittée par la suite pour une vie de couple en logement autonome ; un habitat groupé permettant un accès facile à son travail peut perdre de son intérêt une fois à la retraite, etc.

Quant aux institutions, nombre d'entre elles questionnent leurs modes de faire et de gestion, évoluent ou sont prêtes à le faire afin de concilier davantage sécurité et autonomie, de personnaliser les modes d'accompagnement, de progresser dans le passage d'une logique de «prise en charge» à une logique de «prise en compte et d'accompagnement».

«C'est parce que l'on invente de nouvelles formes d'habitat permettant à des personnes de sortir d'établissements spécialisés que l'on peut libérer des places pour ceux qui en ont le plus besoin.»

Fonctionnaire d'État

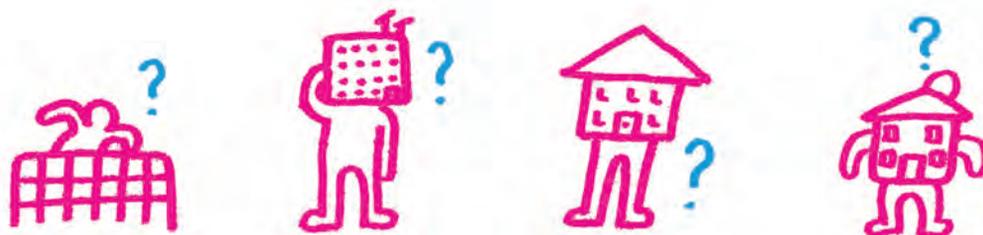
«Il ne faut pas se priver de la diversité des formules par obsession d'égalité et tant pis si c'est hétérogène, ça permettra à plus de monde de trouver quelque chose qui leur ressemble.»

Consultant

Il ne s'agit pas de privilégier un mode d'habitat plutôt qu'un autre. Vivre en milieu ordinaire, gagner en autonomie peuvent être des aspirations très fortes pour certaines personnes, quand d'autres y verront surtout de l'isolement et chercheront du collectif. Même si cette diversité de formes d'habitat contribue à ajouter de la complexité, elle doit perdurer, voire se développer afin que chacun puisse opter pour ce qui lui convient.

RENFORCER LES POSSIBILITÉS D'EXPERIMENTER DIFFÉRENTES FORMES D'HABITATS AUTONOMES

Confronter ses aspirations à la réalité



Pouvoir évoluer



4 RENFORCER LES POSSIBILITÉS D'EXPÉRIMENTER DIFFÉRENTES FORMES D'HABITAT AUTONOME

Le droit à l'expérimentation est une demande forte des personnes en situation de handicap et des acteurs sociaux et médico-sociaux les accompagnant dans leurs parcours résidentiels et d'autonomie. Expérimenter cela veut dire pouvoir confronter ses aspirations à la réalité d'un habitat imaginé, pouvoir apprendre l'autonomie dans des dispositifs adaptés, temporaires, pouvoir choisir entre différentes formes d'autonomie et d'habitat.

« Les personnes peuvent prendre conscience de ce qui est difficile ou plus facile qu'elles ne le pensaient. L'important, c'est de construire les étapes d'un projet futur d'insertion via le logement. Ça peut déboucher sur un accès au logement ou un retour vers une structure plus contenante pour des personnes qui ont testé les limites de vie en logement. »

Acteur associatif handicap & logement

« J'ai vécu en structure pendant pratiquement 20 ans de ma vie. À un moment donné, 20 ans, ça fait long. J'avais envie de changer de vie, de vivre vraiment mon parcours et de faire mes choix. Ce que je suis devenue aujourd'hui n'aurait jamais pu être sans ce parcours d'apprentissage. L'autonomie, c'est savoir où sont ses limites, où, quand et comment on a besoin d'aide. »

Personne en situation de handicap

Cela veut aussi dire pouvoir évoluer, passer d'une forme d'habitat à une autre, d'un logement en milieu ordinaire à un habitat accompagné par un SAVS renforcé, ou encore à une colocation avec d'autres personnes, etc. Chacun doit pouvoir adapter son mode de vie à ses besoins et à leurs évolutions. Les professionnels soulignent l'importance de penser un parcours résidentiel évolutif, qui n'est ni linéaire, ni focalisé sur la vie en logement ordinaire. Ce qui fait la valeur d'un habitat est son adéquation aux aspirations de la personne, la capacité qu'il offre de vivre dans la société et non pas son degré de collectivité ou d'individualité. C'est la place accordée à l'autonomie et au libre choix des personnes. Pour faciliter ces transitions, il est important de lutter contre les jugements de valeur sur le supposé « meilleur » mode de vie et d'habiter.

Finalement, ce droit à l'expérimentation s'inscrit dans le droit fil des diverses expérimentations faites par tout un chacun en matière de logement au cours de sa vie et dans la remise en question actuelle des modes traditionnels d'habiter, comme le montrent le développement de la colocation auprès des jeunes travailleurs ou des seniors, l'essor des habitats intergénérationnels ou participatifs, etc. Des parcours fluides demandent de la souplesse pour entrer et sortir des dispositifs, et surtout des opportunités suffisantes et variées pour répondre à une demande qui pourrait bien exploser avec les nouvelles générations.

« Aujourd'hui, la nouvelle question qui se pose, c'est l'apprentissage entre le domicile et l'établissement. Il y a encore plein de choses à faire, construire des projets souples qui soient vraiment adaptés à chacune des personnes en fonction de l'âge, du type de handicap, du moment dans le parcours de vie. Il nous manque beaucoup de choses pour éviter le retour sur l'établissement qui n'est souvent pas souhaité par la personne. Mais il peut exister d'autres expériences qu'il faut qu'on construise ensemble. C'est dans la souplesse. Chacune des situations est singulière. »

Acteur associatif handicap & logement

POUVOIR ÊTRE ACCOMPAGNÉ TOUT AU LONG DU PARCOURS D'HABITAT

définir ses besoins



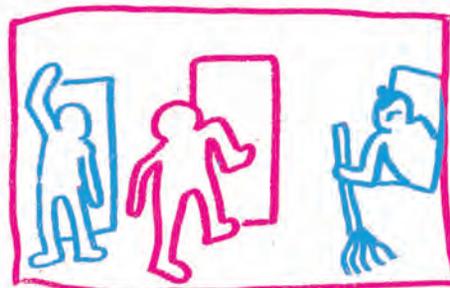
chercher et trouver
un logement



signature
& emménagement



voisinage attentif



vie quotidienne



refaire le point



5_POUVOIR ÊTRE ACCOMPAGNÉ TOUT AU LONG DU PARCOURS D'HABITAT

«La question des murs est une chose, mais l'humanité est la plus importante.»

Acteur associatif social & médico-social

Le besoin d'accompagnement a été un *leitmotiv* de la journée. Tout d'abord, **celui des personnes en situation de handicap** tout au long de leur parcours résidentiel. Très en amont, cet accompagnement œuvre à développer la capacité de la personne à se projeter dans un mode de vie et d'habitat autonome. Puis, il vient soutenir la définition du projet de vie, l'identification et l'acceptation de ses besoins, la confrontation à la réalité de l'offre de logement, la réalisation de compromis (par exemple

sur la localisation). Les professionnels sont ensuite nécessaires pour accompagner l'apprentissage de l'autonomie et des contraintes de la vie quotidienne dans différents dispositifs. Une fois la personne dans son logement, il est important que cet accompagnement perdure parce que l'apprentissage et le développement de la responsabilisation ne s'arrêtent pas à l'emménagement. Les personnes en situation de handicap témoignent de leurs besoins de suivi au long cours pour prévenir la détérioration d'une situation, l'isolement, aider dans la gestion d'une crise... Ce besoin d'accompagnement doit pouvoir être clairement identifié et verbalisé par la personne mais cette prise de conscience n'est pas évidente et nécessite parfois d'être accompagnée !

«L'autonomie dans le logement ne va pas de soi, ça s'apprend.»

Professionnel social & médico-social

Une inclusion réussie passe aussi par des formes d'accompagnement non professionnel :

«Être dans un logement est une chance, une opportunité et apporte beaucoup d'espoir, cela contribue à l'objectif d'équilibre et de plénitude. Un accompagnement personnalisé est utile pour les domaines relationnel et social car il nous aide à gérer les situations de crise.»

Personne en situation de handicap

- Sur le lieu de vie par la présence de voisins, de concierges et gardiens, de référents du bailleur, identifiés et sensibilisés à la question du handicap,
- Par des temps de rencontres et d'échanges avec des pairs,
- Par la réalisation d'activités «*de la manière la plus autonome possible et avec des personnes significatives : pas des professionnels mais un ami, un voisin, quelqu'un d'apprécié. Elles doivent être intégrées à la communauté, diversifiées et être choisies par la personne. Il faut faire ce que nous aimons faire !*» [chercheur]
- Par l'action d'un tissu associatif engagé et présent sur de multiples problématiques.

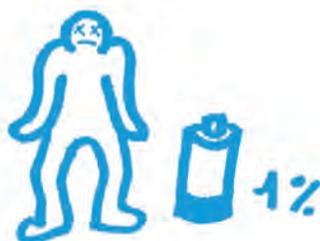
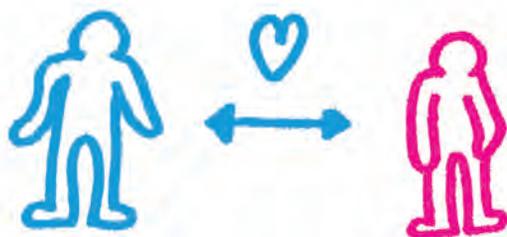
Pour les professionnels sociaux et médico-sociaux, cet accompagnement doit être souple, se «réajuster» régulièrement pour s'adapter à l'évolution des besoins des résidents. La question de la bonne distance est présente tant chez ces professionnels qu'auprès des acteurs du logement : comment être présent sans être intrusif ? Répondre aux besoins sans infantiliser ? Elle se pose aussi aux établissements qui doivent repenser leurs structurations et modes d'intervention pour passer de la prise en charge à l'accompagnement.

«Le véritable défi consiste en réalité à faire sortir les établissements eux-mêmes de leurs propres murs, pour se concevoir plus comme des équipes de professionnels et de projets autour des personnes. C'est une véritable révolution.»

Fonctionnaire d'État

Enfin, le besoin d'accompagnement est aussi **celui des professionnels** eux-mêmes qui peuvent se trouver confrontés à des situations d'isolement et d'épuisement.

ACCOMPAGNER LES PROCHES AIDANTS POUR QU'ILS TROUVENT LEURS "JUSTE PLACE"



Situation
d'épuisement

situation
de séparation



6 ACCOMPAGNER LES PROCHES AIDANTS POUR QU'ILS TROUVENT LEUR « JUSTE PLACE »

Accompagner tout en respectant la volonté et les choix de vie de leur proche en situation de handicap est une préoccupation récurrente et partagée par les proches aidants. Parents ou proches d'une personne en situation de handicap, ils l'accompagnent depuis longtemps, au quotidien, et développent une connaissance fine, une « expertise » de la personne et de son handicap. Ils sont parfois porteurs de projets d'habitat, engagés dans des associations, optent pour un temps partiel ou renoncent à un emploi, réduisent leur vie sociale pour consacrer plus de temps à leur proche. Tout en saluant cet engagement, les participants y voient deux risques.

« Je veux être informée de comment ça se passe pour mon enfant. »

Parent d'enfant en situation de handicap

Un risque pour les proches aidants eux-mêmes d'abord : jouer ce rôle peut les conduire à l'épuisement, notamment quand le temps et l'énergie manquent pour prendre soin de soi. Un risque pour les personnes en situation de handicap également, car l'inquiétude de la séparation, leurs craintes en matière de sécurité ou un sentiment de culpabilité peuvent conduire les proches aidants à ralentir l'apprentissage de l'autonomie de leur proche en situation de handicap, et retarder leur prise d'autonomie. Certaines craintes sont légitimes mais ne doivent pas conduire à des attitudes de surprotection qui peuvent devenir envahissantes ou infantilisantes.

« Jim parle beaucoup de son évolution et de son autonomie. Il est fier de pouvoir être autonome. Pour nous, c'est un soulagement. On a pu repartir dans des projets de vie professionnelle, familiaux et nous libérer de cette pression d'accompagnement d'un jeune homme qui veut grandir comme les autres. Ça nous permet de prendre des périodes de répit et d'avoir un avenir plus serein dans l'accompagnement de notre fils. »

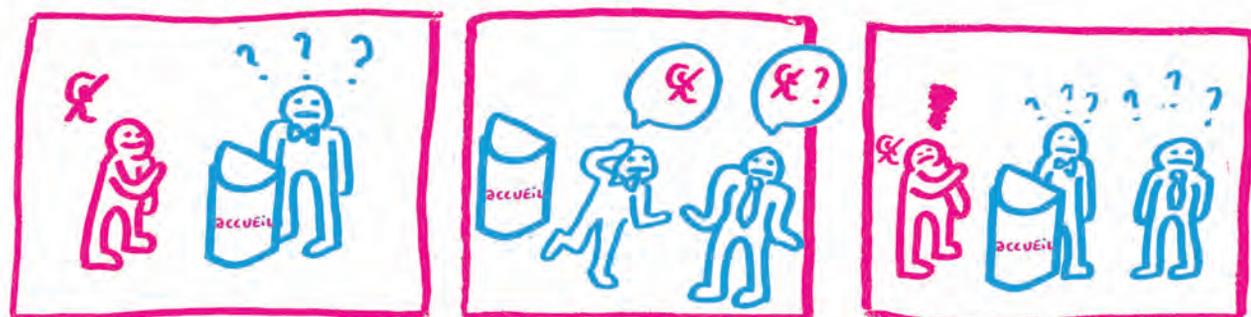
Parent d'enfant en situation de handicap

Dans tous les cas, les craintes comme les besoins des proches aidants doivent être considérés. Un accompagnement, en particulier lors des moments-clés de la vie, est nécessaire afin qu'ils trouvent leur place et la bonne distance dans/ avec le projet d'habitat autonome de leur proche.



FORMER & SENSIBILISER À LA DIVERSITÉ DES HANDICAPS

La méconnaissance du handicap



crée de l'incompréhension



Une formation sur les différents types de handicap



facilite la vie de tous

7 FORMER ET SENSIBILISER À LA DIVERSITÉ DES HANDICAPS

Progresser collectivement sur ce sujet est une des conditions indispensables à une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap. Les participants témoignent d'une méconnaissance des besoins des personnes en situation de handicap, de la part des professionnels du logement, mais aussi des services d'aide à domicile. Au risque de caricaturer, les premiers s'en tiendraient aux obligations réglementaires, et les seconds peineraient à faire face au manque de formation de leur personnel (notamment sur le handicap psychique ou l'autisme), à son turnover important, aux difficultés de recrutement... Le problème semble plus aigu encore pour les handicaps invisibles.

«J'ai demandé un logement avec une deuxième chambre pour accueillir mon AVS ou la famille, et la réponse a été de faire un enfant !»

Personne en situation de handicap

«On maîtrise encore assez bien les exigences liées au handicap moteur. Mais les déficiences sensorielles ou cognitives, et encore plus les handicaps psychiques, c'est le grand inconnu pour beaucoup dans le secteur de la construction !»

Acteur du logement

Cette situation conduit encore à des aménagements de l'espace public, de logements, et d'établissements recevant du public, au mieux peu confortables, au pire inaccessibles et vécus comme « maltraitants » (ex. des logements neufs mais non conformes, des places publiques fraîchement rénovées mais utilisant des matériaux aussi peu appropriés que les précédents).

La méconnaissance de la population générale vis-à-vis des handicaps complexifie fortement la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et leurs interactions sociales. Cette méconnaissance est source d'incompréhension et parfois d'agressivité de la part des personnes rencontrées ou encore des voisins. Le besoin de formation sur les modes de communication adaptée est prégnant (administrations, services publics, commerces de proximité, voisinage, etc.). Au sein d'une résidence, il serait utile d'avoir des personnes sensibilisées (ex. gardien d'immeuble) qui pourraient jouer le rôle de médiateur en cas de demandes spécifiques, de gestion de conflits... Faire évoluer positivement les représentations du handicap pour vivre avec les personnes en situation de handicap, et vice-versa : voilà un cercle vertueux où l'habitat joue un rôle central.

«De ma capacité à développer du lien avec l'autre, différent de moi tout autant que je le suis de lui, quelque chose de notre relation s'invente pour faire société.»

Chercheur



SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION ET AMÉLIORER LA CIRCULATION DE L'INFORMATION

Une offre
complexe
& opaque



importance des échanges
entre professionnels
& acteurs (du logement,
médico-social,...)

et du partage
de l'information
et des expertises



pour un choix adapté
aux souhaits et aux besoins



8_SATISFAIRE LE DROIT À L'INFORMATION ET AMÉLIORER LA CIRCULATION DE L'INFORMATION

Il n'y a sans doute pas une journée d'étude, pas un colloque professionnel, où cette préconisation ne soit formulée. Elle n'en est pas moins fondée et mérite d'être précisée : les participants ont ciblé en particulier trois registres où la circulation de l'information liée à l'habitat devrait être améliorée.

Tout d'abord, l'accès à l'information concernant les offres de logement est jugé complexe par les personnes en situation de handicap et leurs proches : la diversité de l'offre demeure opaque pour les personnes en recherche de logement. Connaître les logements disponibles, leurs caractéristiques et les services éventuellement associés, reste difficile et chronophage. Ce manque d'information est aussi souligné par les acteurs du logement eux-mêmes.

«On maîtrise encore assez bien les exigences liées au handicap moteur. Mais les déficiences sensorielles ou cognitives, et encore plus les handicaps psychiques, c'est le grand inconnu pour beaucoup dans le secteur de la construction !»

Acteur du logement

Les porteurs de projet déplorent aussi un manque de ressources accessibles sur les manières de monter un projet d'habitat, les bonnes pratiques à connaître mises au jour par les projets déjà réalisés. Il s'agit aussi bien des démarches à conduire, des aides financières et techniques, que des interlocuteurs... Partager ces expertises serait un gain de temps et d'efficacité précieux pour les porteurs de projet.

Enfin, les difficultés d'échanger de l'information entre professionnels du médico-social d'une part, et entre professionnels et personnes en situation de handicap d'autre part, sont soulignées. Cette situation pèse en particulier lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes pour la vie de la personne en situation de handicap, par exemple lorsqu'il faut mettre en place les prestations d'aide nécessaires à son installation dans un logement autonome. Ces échanges sont pourtant essentiels pour parvenir à un diagnostic systémique et pluridisciplinaire de la personne en situation de handicap (médical, autonomie, vie quotidienne...), respectant les souhaits de la personne et répondant à ses besoins.

«Avec ma fille, nous avons mis plus de deux ans à lui trouver un appartement adapté sans savoir qu'il y avait des logements adaptés vacants avec possibilité d'avoir une AVS juste à côté !»

Parent d'enfant en situation de handicap

Sous l'impulsion de la loi de 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) et du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) élaboré et animé par la Métropole de Lyon, la situation est toutefois en train de s'améliorer en ce qui concerne le logement social.

«Le temps est un ennemi des projets. Il faut en général 5 ans pour parvenir à une réalisation concrète mais parfois, 10 ans sont nécessaires.»

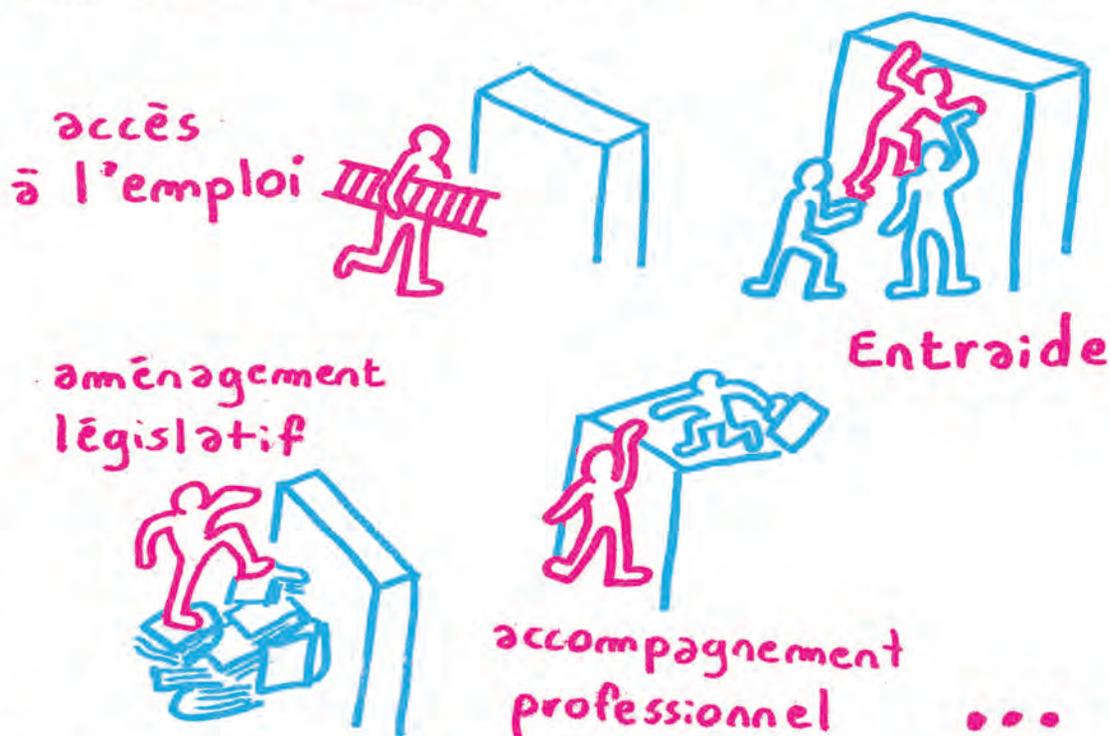
Acteur associatif habitat & logement

UN OBSTACLE POUR TOUS LES ACTEURS: LA QUESTION FINANCIERE

des moyens limités face à de grands obstacles



des alternatives pour surmonter les difficultés



9_ UN OBSTACLE POUR TOUS LES ACTEURS : LA QUESTION FINANCIÈRE

Sans surprise, la question des moyens financiers a trouvé écho dans l'ensemble des échanges. Ce manque de moyens est pointé à tous les niveaux : faiblesse des ressources des personnes en situation de handicap notamment les bénéficiaires de l'AAH - faiblesse d'autant plus marquée que les personnes sont lourdement dépendantes-, difficulté à financer des projets d'habitat autonomes (prix du foncier, difficulté à obtenir un prêt bancaire, etc.), difficulté à financer des services d'accompagnement à la vie sociale, à pérenniser les dispositifs une fois la phase d'expérimentation et de ses éventuelles subventions finie. Les acteurs du logement ont convenu à plusieurs reprises de l'insuffisance de moyens alloués au traitement des demandes en interne et au suivi des résidents en situation de handicap via une régie locative adaptée.

« Dans la volonté de faire toujours plus "adapté", plus complexe, on se confronte à la question des surcoûts engendrés par ces efforts-là. Nous devons collectivement travailler cette question : celle de l'agencement des moyens, de ce qui est possible et de ce qu'on annonce en face des moyens, c'est un sujet qu'il faut tous embrasser dans sa complexité. »

Consultant

La question financière nécessite de penser de nouveaux modèles économiques, de nouveaux modes de faire. De nombreux projets se heurtent à la problématique du financement des temps d'accompagnement et de coordination alors même que certains de ces habitats inclusifs reviendraient « moins chers que de placer des personnes en foyers de vie ou en foyers médicalisés » (acteur médico-social).

« S'appuyer sur les ressources ordinaires (bénévole, aides familiales, réseau social...) afin de dégager du temps professionnel. »

Chercheur

Certaines initiatives se sont développées en mode ultra-léger en développant des partenariats pour ne se concentrer que sur l'accompagnement, d'autres s'appuient sur la société civile, les « ressources ordinaires » pour diminuer le coût. Dans tous les cas, cet appui ne doit pas venir limiter la recherche d'autonomie de la personne notamment vis-à-vis de sa famille : « aucun adulte en situation de handicap qui prend un appartement n'a envie de voir ses parents tous les soirs... ».

Certains voient une solution économique possible dans le déploiement de l'accessibilité universelle à la mode nordique ou américaine (soit « l'accès de tout pour tous »), dans l'introduction de davantage de souplesse dans la rencontre offre-demande, quand d'autres plaident pour la fin des budgets dédiés et l'émargement de l'habitat des personnes en situation de handicap au budget commun.



RENFORCER LE TRAVAIL PARTENARIAL POUR UNE MEILLEURE RENCONTRE DE L'OFFRE ET LA DEMANDE D'HABITAT

Une approche transversale de la construction



contribue à l'élargissement des prises de conscience



pour essayer les projets en tout genre



10 RENFORCER LE TRAVAIL PARTENARIAL POUR UNE MEILLEURE RENCONTRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'HABITAT

Nombre de questions liées à l'habitat des personnes en situation semblent appeler une réflexion collective et un travail partenarial.

«Seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin.»

Participant

Dès la conception de l'offre d'habitat, l'intérêt d'une approche transversale, pluridisciplinaire, doublée d'une dynamique partenariale est souligné par les participants : elle-seule peut apporter un langage commun, une vision co-construite du projet, et surmonter la complexité de la production de solutions nouvelles d'habitat. Précisons que cette approche large comprend naturellement la participation des personnes en situation de handicap. Et un projet partenarial ne peut pas se passer d'un pilotage rigoureux : le besoin de coordination est important et court parfois sur plusieurs années.

La rencontre de l'offre et de la demande d'habitat exige également de collaborer :

- au sein d'un même « métier » (ex. un partenariat entre bailleurs pour une meilleure visibilité des logements vacants),
- entre secteurs (ex. acteurs du social, du médico-social et associatifs pour adjoindre au logement les services nécessaires)
- entre tous types d'acteurs confondus (ex. la collectivité peut apporter sa connaissance de la demande, l'acteur privé son état des lieux des logements au sein de projets ordinaires, le bailleur sa gestion locative, l'association son expertise fine du public et de ses aspirations, etc.).

«Qu'il s'agisse d'une maison de quartier,
d'un jardin, d'une médiathèque,
d'un chemin accessible..., il y a souvent
des opportunités à saisir pour imbriquer
les projets et penser plus globalement
un projet de quartier.»

Acteur associatif social & médico-social

Les partenariats entre collectivités, bailleurs, associations et chercheurs mériteraient également d'être renforcés pour répondre à plusieurs objectifs : mieux exploiter les données du handicap, évaluer l'accessibilité et la qualité d'usage d'un quartier, partager les bonnes pratiques tirées de solutions nouvelles d'habitat, analyser la qualité des dispositifs se voulant inclusifs, etc.

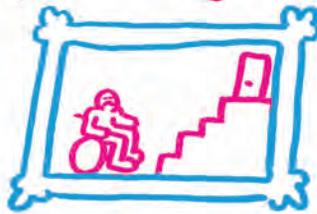
Enfin, les partenariats participent au décroisement des problématiques du handicap. Ils contribuent à l'élargissement de la prise de conscience des enjeux liés à la dépendance et la perte d'autonomie en général et à leur diffusion au sein de l'ensemble des politiques publiques. Les intervenants ont souligné à plusieurs reprises que pour que les politiques soient réellement inclusives et dépassent ainsi le seul stade de l'intention d'inclusion, il serait préférable de faire de l'accessibilité et plus largement de l'inclusion une préoccupation de chaque politique publique, plutôt que de leur dédier des politiques catégorielles.

«Une politique inclusive se doit
d'être efficace puisque l'accent
est mis sur les résultats. C'est une
grille de lecture critique qui juge les
politiques sur leurs conditions de
mise en œuvre et leurs effets et non
pas leurs objectifs.»

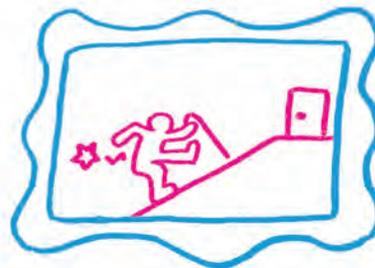
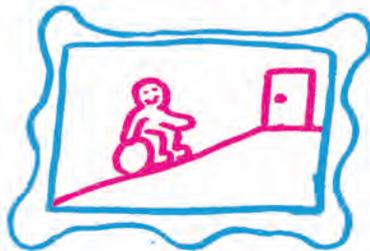
Fonctionnaire international

RESPECTER LES NORMES & FAIRE UNE PLACE AU DIALOGUE & AU BON SENS

Des cadres pas toujours respectés

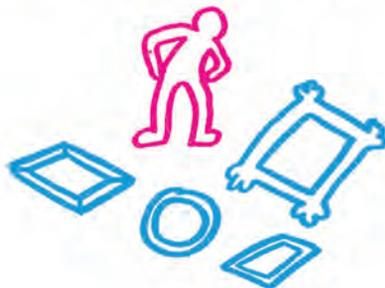


Un même cadre peut être
un facilitateur ou un obstacle



certains voudraient
une multiplicité de cadres

et d'autres des cadres
plus souples



11_ RESPECTER LES NORMES ET FAIRE UNE PLACE AU DIALOGUE ET AU BON SENS

Les normes sont revenues dans les débats de deux manières : d'un côté, leur nécessité et utilité pour encadrer a minima ce qu'est un logement adapté, adaptable, accessible, et de l'autre, leurs effets d'uniformisation de l'offre dans un modèle unique, voire de déresponsabilisation des acteurs du logement. Les personnes en situation de handicap se voient ainsi opposer, face à l'inadéquation de leur logement à leurs besoins, « qu'il est aux normes ». Or, si respecter la loi à la lettre est une bonne avancée, il est tout aussi important d'en respecter l'esprit.

Les professionnels de longue date, formés avant la loi de 2005, ont encore trop souvent une approche des situations de handicap centrée sur le handicap moteur, tandis que les jeunes professionnels (architectes, urbanistes, etc.) sont de moins en moins formés à ces questions. L'embellie qui a suivi la loi de 2005 n'a été que de courte durée. Comme ces normes ont été longtemps centrées sur le handicap moteur, les acteurs peinent à refonder leur approche des handicaps et des besoins. Ils continuent notamment à penser en termes catégoriels (handicap, précaires...) alors que certains logements ordinaires seraient adaptés aux personnes en situation de handicap davantage que certains logements adaptés PMR. De nombreux témoignages ont illustré à quel point le poids des normes ou leur application automatique conduisait à des situations ubuesques, voire vécues comme maltraitantes.

«Les pays étrangers nous disent : "vous avez de la chance d'avoir des normes : vous savez ce que vous allez trouver, ça vous protège" et nous on leur dit "vous avez de la chance, vous n'avez pas de normes".»

Acteur du logement

L'excès de normes freine le déploiement de solutions nouvelles et d'expérimentations ayant besoin de souplesse pour exister.

«Nous avons beaucoup parlé pendant cette journée du pouvoir d'agir des personnes, de faire avec ceux qui sont là. Et en même temps, quand il s'agit de mettre les choses en place, on a un problème : on n'arrête pas de produire des procédures, des écrans, des instances qui viennent faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande, des acronymes, des prescripteurs... Tout ceci pose une question sur l'animation des politiques publiques qui devraient être ce que Lacan appelle un "médiateur évanouissant". Il faut que les politiques publiques traversent certains espaces sans avoir besoin de les tenir, mais en vérifiant leur bon fonctionnement et en faisant un pas en arrière.»

Consultant

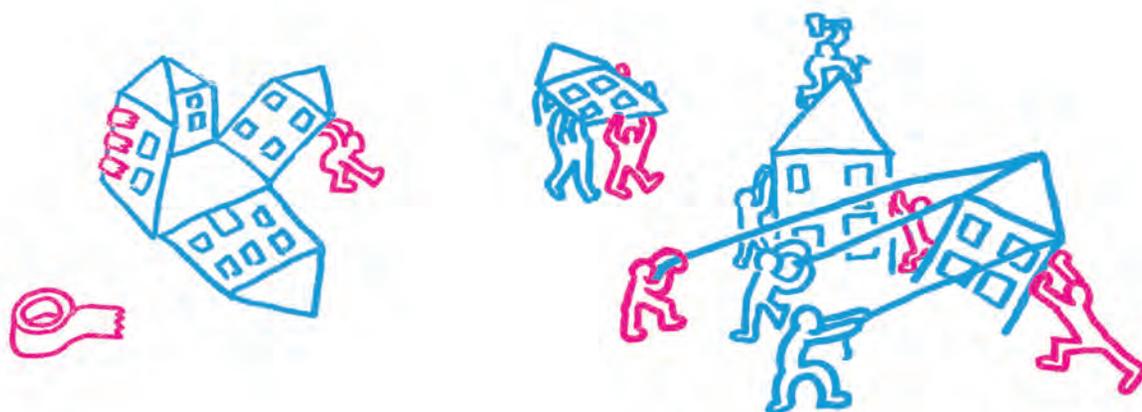
Pourtant, face à la faiblesse de l'offre disponible, deux positions se sont dessinées : une en faveur de l'introduction de nouvelles normes pour sécuriser l'offre de logements adaptés, par exemple en instaurant une obligation de fléchage et d'attribution d'un logement adapté à une personne en situation de handicap (telle que prévue à l'art. L.441-2 du code de la construction et de l'habitation), l'autre appelant à donner la primauté au bon sens, à l'éclatement de catégories et cadres de pensée trop rigides et à davantage de souplesse pour coller aux besoins réels.

UNE VOLONTÉ D'AVANCER À CONFIRMER



La puissance publique a un rôle majeur
pour coordonner l'action publique

Des moyens peu adaptés aux ambitions encourager la coopération
faire évoluer les normes



12_UNE VOLONTÉ D'AVANCER À CONFIRMER ?

De manière récurrente, les participants ont souligné leur sentiment que la volonté politique de prendre à bras-le-corps la question de l'habitat devrait s'affirmer davantage, même si des progrès sont effectivement réalisés. Le constat est similaire envers les acteurs du logement qui peinent à développer des logements adaptés et à assurer des bonnes conditions de vie une fois dans les logements (défaut de réactivité face aux problèmes de maintenance notamment des ascenseurs, manque d'accompagnement sur les questions résidentielles, la relation aux voisinages, absence d'interlocuteurs identifiés, etc.).

«C'est le paradoxe et toute la difficulté : à la fois l'État ne doit pas se substituer aux initiatives locales, mais aussi lever les freins car nous en avons besoin, coordonner, impulser, mener une action publique devant favoriser cette dynamique et laisser assez d'autonomie aux initiatives locales.»

Fonctionnaire d'État

Tous constatent que les collectivités, par leurs compétences en matière de logement, d'aménagement urbain et de politiques sociales, voire d'emploi, sont appelées à jouer un rôle d'entraînement. Au niveau local, par leur capacité à créer de la synergie entre les acteurs, à faciliter l'accès au foncier, à travailler sur la simplification des montages de projets, etc. Au niveau national par la possibilité de faire évoluer les normes, de lever des obstacles juridiques, d'évaluer et capitaliser les bonnes pratiques, d'encourager une posture commune face aux expérimentations réussies (par exemple sur la question de la mutualisation de la PCH, le statut juridique des porteurs de projets innovants...). Plutôt que la fixation d'un cadre bien défini avec méthodologie et objectifs, une représentante d'une collectivité engagée dans l'habitat inclusif défend une avancée à petits pas, s'adaptant à la singularité de chaque projet.

Outre une réflexion sur les moyens, cet engagement des pouvoirs publics passe par la définition d'une politique ambitieuse et universelle en matière d'habitat. Ambitieuse pour éviter la concurrence entre publics prioritaires et fluidifier le parcours résidentiel, universelle pour éviter la stigmatisation des publics.

«Dès qu'une politique publique se développe en ciblant un public, elle génère tout de suite un effet de stigmatisation. Mais une politique d'accessibilité publique pour une accessibilité universelle permet de cibler tout le monde.»

Chercheur

DÉVELOPPER UNE VISION PROSPECTIVE

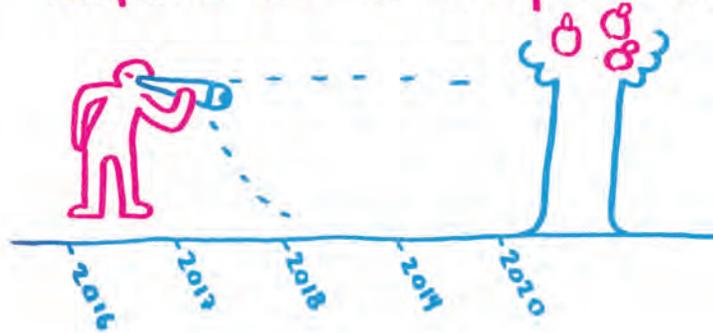
La vision à court terme
et le manque de recul



empêche d'anticiper
et crée des frustrations



Un pas de côté et une prise de recul



permettent de
valoriser
capitaliser
& évoluer



13 DÉVELOPPER UNE VISION PROSPECTIVE

Se doter d'une vision prospective est souvent une piste évoquée pour améliorer l'offre d'habitat en pertinence et en qualité, ainsi que l'accompagnement des projets novateurs. Les acteurs du logement, la collectivité mais aussi les porteurs de projets, ont besoin de mieux connaître l'existant et les besoins futurs pour agir. Le défaut d'anticipation conduit à une réponse en termes d'offre ne correspondant pas aux besoins et attentes. Ce décalage a été pointé à plusieurs reprises comme responsable de dépenses supplémentaires, source de frustration et de ruptures de parcours de vie.

«Cela demande souvent de faire un pas de côté pour réfléchir à une adaptation. Avec le recul, on a pu observer des points de vigilance sur lesquels il faut avancer.»
Fonctionnaire territorial

Cette vision ne doit pas rechercher une exhaustivité impossible mais plutôt s'intéresser à ce qui s'est fait et se fait, tant en milieu ordinaire qu'au sein des établissements : qualifier et quantifier l'offre et la demande via un diagnostic territorial, évaluer les expérimentations et les méthodes, valoriser celles dont les effets sont inclusifs, capitaliser pour partager avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette démarche doit aussi porter sur les besoins futurs en conduisant une prospective des besoins et des aspirations des personnes en situation de handicap. Dans le

cadre de l'injonction européenne à soutenir l'autonomie des personnes et déployer davantage de formes d'habitat adapté, cette vision globale faciliterait les réflexions sur les évolutions possibles et souhaitées, ainsi que la programmation de l'offre de logement. Elle permettrait de mieux identifier d'éventuelles ruptures d'aspirations entre, par exemple, les jeunes en situation de handicap et la population plus âgée. De quelle manière ces jeunes, qui grandissent avec l'autonomie en ligne de mire et dans des dispositifs plus inclusifs (école ordinaire par exemple), se projettent-ils dans l'avenir ? À quels modes de vie aspirent-ils ?

«Cette question du circuit de la demande de logement mériterait d'être intégrée très en amont dans la construction des projets. En tous les cas, c'est le plus tôt possible qu'il faut intégrer les habitants.»
Acteur associatif social & médico-social

Cette démarche pourrait tirer parti du traitement des données collectées par les différents acteurs (promoteurs, bailleurs, collectivités, associations, chercheurs...) et qui semblent peu utilisées jusqu'à présent.

Enfin, cette vision prospective est nécessaire pour planifier l'offre de formation initiale et les besoins de formation continue des professionnels de santé, du social et du médico-social mais aussi des architectes et des professionnels de l'urbanisme.





14 LE HANDICAP : MOTEUR DE LA TRANSFORMATION SOCIALE ?

Grandir, partager un loisir ou travailler avec une personne en situation de handicap sont autant d'expériences marquantes dans la vie de tout un chacun. Pourquoi ? Parce que ces situations ont bien souvent conduit, voire obligé, ces personnes en interaction à trouver un « terrain commun » : à ajuster/adapter certains modes de faire ou de communiquer ou encore à trouver des solutions pour réaliser un déplacement, rendre accessible un lieu ou une activité... Ces situations poussent à reconsidérer ce qui paraissait immuable, ce qui était établi et à considérer réellement le handicap, non à le diminuer ou le tenir à distance. Ces efforts partagés renferment d'incontestables pouvoirs de transformation : tolérance, ouverture, empathie, innovation, créativité... Que dire de leurs effets à l'échelle d'une société toute entière ?

« Nous avons peut-être à travailler l'organisation des interactions et des "dépendances heureuses" et trouver en quoi on peut avoir un rapport heureux avec la dépendance afin qu'elle ne soit pas invalidante. »

Consultant

Par ailleurs, nombre d'objets, de services, d'aménagements et de dispositifs pensés initialement pour les personnes en situation de handicap profitent à tous. Une accessibilité physique simplifiée, une signalétique contrastée alliant du texte et des pictogrammes explicites, un ascenseur permettant un échange vidéo en cas de problème, un espace commun en rez-de-chaussée d'immeuble pour se retrouver... Tous ces exemples montrent que les nouvelles formes d'habitat, développées initialement pour les personnes en situation en handicap, pourraient jouer un rôle d'entraînement. Elles interrogent en effet notre manière d'habiter, reposent par exemple les questions de l'existence, de l'usage et de l'animation d'un lieu partagé au sein d'une résidence, du rôle d'une tierce personne rattachée à un immeuble, des effets du développement de résidences fermées, etc. Généralisée, cette réflexion permettrait de tendre vers des habitats plus inclusifs, mais aussi des quartiers et des villes plus inclusifs.

« Peut-être que ce sont les personnes porteuses de handicap qui vont permettre de construire une ville plus inclusive. »

Consultant

Pour envisager concrètement le handicap comme l'un des moteurs de la transformation sociale, plusieurs pistes sont évoquées. Pour apprendre de l'altérité, il faut tout d'abord faire évoluer les représentations, susciter les interactions et développer la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la Cité. On pense en premier lieu aux aménagements,

à l'espace public, au logement, à la mobilité, et là encore, la logique de « travailler avec les personnes en situation de handicap et non pour » a été rappelée par les associations. Mais tous les domaines doivent bien sûr rester ouverts. Quelle que soit sa forme, cette participation ne doit pas être discréditée : il s'agit bien de considérer non pas une personne en situation de handicap, mais un citoyen en situation de s'exprimer, de faire des choix, etc.

Il s'agit d'accepter d'apprendre du handicap et des personnes en situation de handicap pour tendre vers une société s'adaptant réellement à la diversité des individus qui la composent, une société « des singularités ».

« C'est aussi en arrêtant de cloisonner les publics qu'on fait avancer toute la société. »

Fonctionnaire d'État











WWW. MILLENAIRES. COM

RETROUVEZ
les actes de la rencontre Handicap Habitat
du 24 novembre 2017 sur



DÉLÉGATION TERRITOIRES & PARTENARIATS
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC

Coordination générale : Laurence Lianzon

Responsable éditorial : Boucif Khalfoun

Rédaction : Caroline Januel & Sylvie Mauris-Demourieux

Illustrations : EFEMERA - Hélène Causse et Raoul Bonnafé

Conception graphique et réalisation : Nathalie Joly

Impression : Service Reprographie Grand Lyon



En collaboration avec :

DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION

Mai 2018

MÉTROPOLE DE LYON
20, RUE DU LAC - CS 33569
69505 LYON CEDEX 03